

(A)

(N° 73.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1852.

Crédits alloués par la loi du 18 avril 1848 et par celle du 21 juin 1849.

Compte-rendu de l'emploi des sommes qui ont fait retour au trésor, présenté par M. le Ministre de l'Intérieur.

MESSIEURS,

Aux termes de l'art. 3 de la loi du 21 juin 1849, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, le compte-rendu des sommes qui ont fait retour au trésor, en 1851, sur les crédits alloués par cette loi et par celle du 18 avril 1848, ainsi que de l'emploi que ces sommes ont reçu.

Les remboursements se sont élevés à fr. 82,064-43, savoir :

Payements effectués par des communes	fr. 66,449 45
Payements faits par des particuliers	15,615 00
Total.	fr. 82,064 45

Le montant des rentrées opérées précédemment (*voir le compte-rendu présenté à la Chambre, le 6 février 1851, Annales parlementaires, n° 76*), s'étant élevé à fr. 427,615-06, le total des recouvrements faits sur les deux crédits atteignait, au 31 décembre 1851, le chiffre de fr. 509,679-49.

Les dépenses auxquelles les fonds perçus, en 1851, ont été consacrés se divisent comme suit :

1° Liquidation des primes d'exportation restant dues au 1 ^{er} janvier 1851 (arrêtés royaux des 26 et 29 juin 1849),	fr. 30,790 00
2° Bourses de voyage accordées à cinq jeunes gens, dont trois sont allés s'établir en Australie, un au Chili et un aux États-Unis.	6,480 00
3° Dépenses relatives au travail dans les Flandres :	
A. Introduction d'industries nouvelles dans les Flandres	15,398 18
B. Reliquat de primes pour le renouvellement de l'outillage, en vertu de l'arrêté royal du 8 décembre 1848,	1,410 00
A reporter	fr. 52,048 18

Report. fr.	52,048 18
4° Subside pour la construction d'un hangar à Anvers, destiné à l'entreposage des charbons (2° payement).	4,000 00
5° Subside en faveur de l'émigration transatlantique (voir l'annexe jointe à ce rapport)	19,042 38
6° Dépenses relatives à l'agriculture (mesures concernant le drainage; dépôts de plâtre; études agronomiques).	1,849 61
7° Dépense pour la construction de maisons destinées au logement des habitants de Lillo réfugiés au village de Paille	2,200 00
Montant des imputations en 1851.	79,140 17
Total des imputations faites sur les rentrées antérieures; (voir le rapport du 6 février 1851).	426,794 38 ⁽¹⁾
Total général. fr.	505,934 55

Le montant général des rentrées (voir ci-dessus) s'élevant à fr. 509,679-49, il restait, à la date du 31 décembre 1851, une somme disponible de fr. 3,744-34.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

(¹) La différence entre cette somme et celle qui est mentionnée dans le compte-rendu, présentée à la Chambre le 6 février 1851, provient de ce que la Cour des comptes a opéré une réduction de fr. 4-63 sur un compte qui était soumis à la liquidation, à l'époque où ce compte-rendu fut rédigé.

A N N E X E .

ÉMIGRATION.

*État des imputations sur les rentrées des crédits de deux millions et d'un million
(Art. 3 de la loi du 21 juin 1849).*

NOMS ET DOMICILE.	MONTANT DES imputations.	DESTINATION.
Subside supplémentaire à M. De Ham. (Exécution de la convention du 28 juillet 1849, actes de la Chambre des Représentants. Session de 1850-1851, n° 90, pag. 37.). .	(1) 15,000	»
Subside au sieur Van Wassenhove, à Mariakerke	600	New-York.
Subside à la famille Van Wezer (4 personnes) et au sieur Pierson, d'Anvers	775	Santo-Tomas.
Subside au sieur Halluen, de Bruxelles.	300	Georgie (Amérique).
Subside au sieur Coenen, à Léau.	150	Sainte-Marie.
Subside au sieur Vanderlooy, à Bruxelles.	400	Id.
Remboursement à M. Bosch, chargé d'affaires aux États-Unis, des frais résultant de sa mission à la colonie de New-Flanders (Ste-Marie).	1,780	»
Remboursement à M. Moxhet, consul général à New-York, de secours à des émigrants, etc.	88	»
TOTAL. fr.	19,093	

(1) La convention du 28 juillet 1849, relative à l'essai de colonisation, entrepris par le sieur De Ham, aux États-Unis subordonnait le paiement d'un subside supplémentaire de 15,000 fr. à la situation de la colonie et aux résultats avantageux que l'on était en droit d'en attendre dans l'avenir.

Afin de s'assurer du véritable état des choses, le Gouvernement confia à M. le chargé d'affaires de Belgique à Washington la mission de se rendre à la colonie de *New-Flanders* pour y procéder à une enquête minutieuse sur sa situation.

A la suite de cette enquête, M. Bosch adressa, le 20 novembre 1850, au Gouvernement un rapport dont on croit devoir communiquer à la Chambre l'extrait suivant :

« La colonie se trouve située à neuf milles de Sainte-Marie ; elle est traversée par un grand ruisseau (le Crootred-Creetr) et une rivière flottable (le Clarion) qui reçoit le premier, et par le chemin de Sainte-Marie qui aboutit à la route gravelée (Trompitre) vers Smithport.

» En examinant la carte ci-jointe, Votre Excellence pourra se rendre compte de la position géographique de New-Flanders qui est incontestablement la meilleure de toutes celles indiquées sur la carte, tant pour l'exploitation agricole que pour celle des bois, en raison de la bonne qualité de la terre, qui est un véritable terreau, et à cause du passage de la route et de la rivière à travers de New-Flanders. Depuis Bellefonte jusqu'à Sainte-Marie, j'ai examiné avec attention plusieurs défrichements dans les forêts et je n'ai rien rencontré qui puisse être comparé aux terres et aux arbres de New-Flanders. On a généralement reconnu en Pensylvanie que certaines espèces d'arbres et leur hauteur, surtout le chêne, le cérisier et le pin, déterminent la qualité de la terre et c'est ainsi qu'on trouve partout à New-Flanders ces espèces préférées et de la plus belle venue. Pendant mon séjour à New-Flanders j'ai inspecté en détail toutes les habitations de la colonie ainsi que les terres défrichées. Après avoir vu et questionné chaque habitant, je me suis assuré que tous jouissaient d'un véritable bien-être physique et moral et que l'état sanitaire de la colonie ne laissait rien à désirer. Ayant prié le directeur de la colonie, M. De Ham, de m'accompagner dans toutes les habitations, il a saisi cette occasion pour faire savoir aux colons que ceux qui pourraient avoir l'une ou l'autre plainte à élever contre lui et les siens n'avaient qu'à s'adresser à l'envoyé du Gouvernement, présent en ce moment. Non-seulement aucune plainte ne fut articulée, mais tous les colons ont unanimement reconnu la loyauté, la bonté et les soins paternels de M. De Ham et de sa famille envers eux.

» En examinant l'état de situation ci-joint, Votre Excellence pourra se rendre compte jusqu'à un certain point, des résultats de la première année et de la position de chaque ménage ; mais il est essentiel de ne pas perdre de vue que quelques causes ont exercé une fâcheuse influence sur les récoltes, l'arrivée tardive des émigrants, et par conséquent l'époque tardive des semencements, l'ombre projetée sur une partie des cultures par les bois environnants, les dégâts causés par les pigeons sauvages. Toutefois, j'ai acquis la certitude que la généralité des émigrants n'a pas déclaré la moitié de ses récoltes et que pour approcher de la vérité, il faudrait doubler tous les chiffres indiqués par les colons.

» Outre l'avoine, le sarrasin, les pommes de terre, les émigrants ont semé généralement du maïs, des fèves, quelques légumes. D'ailleurs ils sont encore peu familiarisés avec les mesures américaines et il serait difficile d'apprécier d'une manière exacte l'importance des cultures.

» J'ai aussi examiné avec attention les travaux de la scierie en construction sur les bords du Clarion et d'après l'assurance qui m'a été donnée par M. De Ham et son entrepreneur, elle sera en activité le mois prochain.

» D'après des renseignements, pris à diverses sources, l'abondance d'eau du Clarion permettra de faire marcher la scierie jour et nuit pendant toute l'année. Cet établissement sera donc d'une haute importance et d'un avantage immédiat pour la colonie sous plusieurs rapports, vu qu'il lui fournira de suite, à bas prix, tout le bois nécessaire pour la construction des maisons, clôtures, etc., en même temps que les terrains s'éclairciront et se défricheront plus promptement par suite de la coupe régulière qui devra se faire sur une grande échelle pour les besoins du moulin.

» Comme à plusieurs milles à la ronde il n'existe d'autre scierie que celle de Sainte-Marie et que, vu le manque d'eau, cette dernière ne peut marcher que pendant quelques mois de l'année, celle de New-Flanders suppléera aux besoins de plusieurs établissements des environs, et la colonie établira ainsi de suite des rapports pour l'écoulement de ses produits agricoles. La scierie contribuera donc pour une grande part au prompt développement de la colonie et procurera sans aucun doute des ressources importantes au directeur, vu qu'il

pourra expédier ses bois régulièrement et à peu de frais, par le Clarion, vers les principaux marchés du pays.

»
» Ayant examiné avec la plus minutieuse attention l'état de la colonie, j'ai, à mon retour ici, relu avec le même soin le contrat passé entre le Gouvernement et M. De Ham, et je puis donner l'assurance au Gouvernement que le directeur a honorablement et consciencieusement rempli ses engagements. M. De Ham m'ayant fait connaître en détail l'emploi des fonds reçus jusqu'à ce jour du Gouvernement, j'ai été à même de me convaincre que toutes les dépenses ont été faites avec une sévère économie et une parfaite intelligence des affaires dans l'intérêt de la colonie ; aussi, d'après ce que j'ai vu et entendu à Sainte-Marie et dans d'autres localités du comté d'Elk, je puis certifier que les résultats obtenus à New-Flanders, en peu de mois, avec de faibles ressources, sont bien plus importants que ceux obtenus dans d'autres établissements après avoir tenu compte du temps employé et des dépenses faites par ces derniers.

» *Le Chargé d'affaires de Belgique,*

» *Signé, BOSCH-SPEIJER.* »
